



### SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 26 septembre 2019, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Martine DINCQ, Première Adjointe au Maire, selon la convocation en date du 19 septembre 2019.

Anthony BESSAGUET a été désigné secrétaire de séance.

Présents : DINCQ Martine, CHALIVAT Gérard, BOOS Ludovic, BOYER Eliane, VAUZELLE Gérard, BESSAGUET Anthony.

Absents : MERIGOUT Guy, LIMOUSIN Stéphane (excusés), CHEVALLIER Isabelle, GANDOIS Sylvie.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Modification de la délibération 2019/28-5 création d'un emploi pour des besoins occasionnels ou saisonniers (nombre d'heures par semaine)
  2. Modification du temps de travail des agents
  3. Programme de voirie 2020 : grosses réparations
  4. Demande de subvention au conseil départemental : réfection des trottoirs du bourg
  5. Syndicat intercommunal de gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons de bellac et mezieres sur issoire (SYGESBEM) modification des statuts
  6. Décision modificative n°1 : virement de crédits
- Questions diverses :
    - information de la demande d'acquisition d'un bien de section,
    - changement de fournisseur de fruits et légumes de la cantine, pose de stores à la garderie et à la salle associative
    - signalétique du bourg : rue du pigeonier, le bourg
    - travaux préalables à l'installation du bureau des agents techniques
    - circuit de randonnée : traversée du Haut Limousin : contrôle de l'entretien du balisage (demande de l'Office de tourisme)
    - inspection de l'école : santé et sécurité au travail par l'Education Nationale
    - revitalisation centre-bourg : report des réunions en novembre
    - PLUI : enquête publique, remarques éventuelles
    - Eglise : réaliser un diagnostic du bâtiment

Présentation de la proposition d'AXA France pour une mutuelle communale par M FERKOUS, interlocuteur d'AXA aux membres du Conseil Municipal.

Lecture et approbation de la séance précédente.

**2019/34-1 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019/28-5 DU 19 MAI 2019 CREATION D'UN EMPLOI POUR DES BESOINS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS**

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	6	Pour :	6
Présents :	6	Exprimés :	6	Contre :	0

Une erreur de quotité de temps de travail s'est glissée dans la délibération n°2019/28-5.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide qu'il faut lire :

« **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera **de 21h46 par semaine (21.77/35<sup>ème</sup>)**»,  
au lieu de « Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17h20 par semaine ».

**2019/35-2 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX**

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	6	Pour :	6
Présents :	6	Exprimés :	6	Contre :	0

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 7-1,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1250 modifié du 26 novembre 1985 relatifs aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail des personnels travaillant selon des cycles hebdomadaires et non hebdomadaires, en application du décret n°2000-815 du 25/08/2000

Vu la directive n°2003-88 du 4 novembre 2003,

Vu la circulaire MFPP 1202031C du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011

Vu la circulaire INTA0200053C du 27 février 2002 sur l'application des textes règlementaires relatifs à l'aménagement et à la réduction du temps de travail pour les personnels relevant de la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu la circulaire NOR RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique,

Considérant que la collectivité souhaite aménager le temps de travail de ses agents pour un meilleur service rendu,



Considérant qu'une concertation a eu lieu entre les agents et les élus, et a abouti à un rapport de présentation des souhaits de la collectivité,

Considérant que ce rapport a été soumis au Comité Technique qui a émis un avis **favorable** en date du 4 juin 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité et décide :

### **1) AGENTS TECHNIQUES :**

Les agents techniques de cantine, ménage et garderie ne sont pas concernés par la présente délibération, leur temps de travail étant déjà annualisé.

Les agents techniques de voirie et d'espaces verts réaliseront les horaires suivants :

*Semaines à 35h : 8h-12h – 14h-17h*

*Semaines à 39 h : 8h-12h 13h30-17h30 du lundi au jeudi et 8h-12h 13h30-16h30 le vendredi*

### **2 CYCLES DE TRAVAIL : 5 mois 39h – 7 mois 35h**

Agent espaces verts :

Période à 35h : janvier, février, mars, juillet, août, novembre, décembre

Période à 39 h : avril, mai, juin, septembre, octobre

Agent voirie :

Période à 35h : janvier, février, mars, juillet, août, novembre, décembre

Période à 39 h : avril, mai, juin, septembre, octobre

Moyenne de 36h40, soit 10 jours de RTT à prendre pour un agent à temps complet. L'agent à temps partiel de droit actuellement à 80% disposera de 7 jours de RTT.

### **2) LA SECRETAIRE DE MAIRIE :**

La secrétaire de mairie réalisera 36h45 par semaine en moyenne, avec un samedi sur deux non travaillé, les semaines paires :

8h-12h15 13h45-17h15 lundi, vendredi

8h-12h15 13h45-17h30 mardi jeudi

8h-12h15 le mercredi

10h-12h 1 samedi sur 2, les semaines impaires.

Avec 10 jours de RTT – 28 jours de congés annuels

### **MODALITES DE PRISE DES RTT :**

Les jours de réduction du temps de travail (RTT) pourront se prendre en dehors de la période haute, pour les agents concernés, ils pourront se cumuler avec les congés annuels, dans l'année civile. Ils doivent être soldés si possible au 31 décembre, et impérativement avant le 30 mars de l'année suivante.

Ils peuvent être pris sous forme d'une journée ou d'une demi-journée.

Le tableau des effectifs à compter du 01/10/2019 se présente ainsi :

Filière	Grades et fonctions	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire annualisée	Poste occupé : Temps de travail	Fondement/ statut de l'agent
<b>Administrative</b>	Rédacteur principal 1ère classe SECRETARIAT DE MAIRIE	B	1	1	35h	TC	titulaire
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial VOIRIE	C	1	1	35h	TEMPS PARTIEL DE DROIT 80%	titulaire
	Adjoint technique territorial ESPACES VERTS	C	1	1	35 H	TC	titulaire
	Adjoint technique territorial CANTINE/ GARDERIE	C	1	1	27/35 <sup>ème</sup>	TNC	titulaire
	Adjoint technique territorial (cdd) MENAGE/ GARDERIE	C	1	1	17,20/35 <sup>ème</sup> (17h12)	TNC	contrat de droit public

**2019/36-3 PROGRAMME DE VOIRIE 2020**

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	6	Pour :	6
Présents :	6	Exprimés :	6	Contre :	0

La Commission de VOIRIE de la Commune de BERNEUIL a retenu les travaux suivants au titre de son programme de VOIRIE 2020 :

**Travaux à effectuer :**

❖ Village le Breuil : cour devant le gîte	10 000.00
❖ Voie communale n°8 le Breuil	15 000.00
❖ Voie communale n°2 Génébrias	12 000.00
❖ Voie communale n°103 Lassalle	9 000.00
<b>Total hors taxe</b>	<b>46 000.00</b>
TVA	9 200.00

- Aide à maîtrise d'œuvre (ATEC)..... 828.00 €
- Sygesbem..... 460.00 €
- **Total ttc.....56 488.00 €**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux ci-dessus et décide de financer les travaux prévus ainsi :

Subvention demandée Conseil départemental.....	23 000.00 €
Part communale financée par fonds propres.....	33 488.00 €

**MONTANT DU FINANCEMENT PREVISIONNEL****56 488.00 €****2019/37-4 DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – CTD 2020 – REFECTION DES TROTTOIRS DU BOURG**

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	6	Pour :	6
Présents :	6	Exprimés :	6	Contre :	0

Les trottoirs situés le long de la RN 147 dans la traversée du bourg sont en mauvais état. Le Conseil municipal souhaite engager leur réfection dans un souci d'embellissement et d'uniformisation.

L'ATEC87 propose une étude d'un montant de 37 000 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,



- Demande l'inscription de des travaux des deux tranches pour un montant total de **37 000 € hors taxe** au programme du département – CTD - pour l'année 2020
- Demande au Conseil départemental l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
  - La subvention départementale évaluée à 50% soit 18 500 €.
  - Les fonds propres de la commune pour la part restante de 18 500 € sur le montant hors taxe.

**2019/38-5 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA VOIRIE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE DES CANTONS DE BELLAC ET MEZIERES SUR ISSOIRE (SYGESBEM) - MODIFICATION DES STATUTS :**

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	6	Pour :	6
Présents :	6	Exprimés :	6	Contre :	0

ADHESION DES COMMUNES DE THIAT ET DARNAC VIA LA COMMUNE NOUVELLE

VAL D'OIRE ET GARTEMPE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03/08/2018 créant la Commune nouvelle Val D'Oire et Gartempe, résultant de la fusion des Communes de Thiat, Darnac, Saint Barbant et Bussière Poitevine. Saint Barbant et Bussière Poitevine étant déjà membres du SYGESBEM, il convient d'intégrer les Communes de Thiat et Darnac au territoire du Syndicat Intercommunal de Gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons des Bellac et Mézières sur Issoire (SYGESBEM) pour la section voirie.

RETRAIT DES COMMUNES DE GAJOURBERT ET DE CIEUX SUITE A LA SUPPRESSION DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE DU SYGESBEM.

Compte tenu des nouvelles modalités mises en place par la Région Nouvelle Aquitaine, pour le transport scolaire de la rentrée scolaire 2019-2020, le Sygesbem ne peut plus assurer ce service et par conséquent n'est plus en mesure d'exercer la compétence transport scolaire. Les Communes de Cieux et Gajoubert n'étant pas membres du syndicat pour la section voirie, sont donc contraintes de se retirer du SYGESBEM.

Vu la délibération en date du 19/03/2019 de la commune de Gajoubert, demandant son retrait du Syndicat Intercommunal de Gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons des Bellac et Mézières sur Issoire (SYGESBEM).

Vu la délibération en date du 31/08/2019 de la commune de Cieux, demandant son retrait du Syndicat Intercommunal de Gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons des Bellac et Mézières sur Issoire (SYGESBEM).

Vu la délibération, du comité syndical du SYGESBEM en date 03/09/2019 en faveur de ces modifications.

Vu l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel les conseils municipaux des communes membres du SYGESBEM, doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur

cette adhésion qui impliquera la modification des statuts découlant de l'arrêté préfectoral du 22 août 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter l'intégration des communes de Thiat et Darnac, pour la section voirie,
- D'accepter de retirer la section « transport scolaire » du texte des statuts et ce fait,
- D'accepter le retrait des Communes de Cieux et Gajoubert du SYGESBEM
- D'accepter la modification des statuts du SYGESBEM qui en découle,

### 2019/39-6 DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CREDITS

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	6	Pour :	6
Présents :	6	Exprimés :	6	Contre :	0

Afin de pouvoir mettre en œuvre le remboursement des parents, domiciliés à BERNEUIL, des élèves du RPI BLOND BERNEUIL utilisant les transports scolaires, il convient de réaliser la décision modificative suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Compte :	Montant
615228	-690
658822	+690
Total	0

ADOpte à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

Information de la demande d'acquisition d'un bien de section : le conseil municipal est informé que des administrés souhaitent acquérir un bien de section à Génébrias. Cette demande nécessite une procédure complexe. Le conseil donne un avis favorable à cette demande et propose de porter cette affaire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Changement de fournisseur de fruits et légumes de la cantine, pose de stores à la garderie et à la salle associative : la cantine est approvisionnée par un fournisseur de fruits et légumes de Bellac « les 4 saisons », qui peut fournir fruits et légumes frais, contrairement au précédent fournisseur qui ne pouvait fournir que des légumes.

Des stores ont été posés dans la garderie afin de remplacer les vieux rideaux très abimés.

De même, des stores ont été posés dans la salle associative pour remplacer les rideaux de fortune existants. Cela a été apprécié des utilisateurs de la salle.



Signalétique du bourg : rue du pigeonier, le bourg : un programme de signalétique va devoir être créé, afin de mettre en évidence l'aire de pique-nique, l'aire de service des camping-cars, indiquer la direction du stade, du cimetière, de l'éco-point, de l'atelier municipal et du parking (square). De même, les itinéraires de randonnées pourraient également être indiqués.

Travaux préalables à l'installation du bureau des agents techniques : une dalle de béton doit être réalisée en préalable à la pose du bureau préfabriqué, un devis est fourni par l'entreprise Gallaud. L'emplacement des réseaux doit être repéré. Lors de la venue de la mini-pelle, il faudrait également réaliser les abaissements de bordures nécessaires dans la rue de Blanchets.

Circuit de randonnée : traversée du Haut Limousin : contrôle de l'entretien du balisage (demande de l'Office de tourisme) : l'Office du Tourisme demande à ce que le balisage des chemins de la traversée du Haut Limousin soit vérifié, et les chemins praticables. A Berneuil, les chemins sont entretenus, seul le balisage demande un rafraîchissement (peinture bleue qui s'efface).

Inspection de l'école : santé et sécurité au travail par l'Education Nationale : l'école a été inspectée par l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'Education Nationale le 16 septembre. Un rapport a été fourni, préconisant un certain nombre de choses à réaliser ou améliorer, notamment des vérifications ou diagnostics (plomb hydrique, mise à jour de ceux concernant l'amiante et le radon suite aux améliorations apportées).

Revitalisation centre-bourg : report des réunions en novembre

PLUI : enquête publique, remarques éventuelles : l'enquête publique sur le PLUI a démarré le 16 septembre pour une durée de 1 mois. Le commissaire enquêteur a tenu une permanence à Berneuil le matin du mardi 24 septembre. Les remarques du public ont pu être recueillies à cette occasion. Le Conseil municipal décide d'une réunion de travail pour étudier en détail les plans et éventuellement émettre des remarques.

Eglise : réaliser un diagnostic du bâtiment : l'église présente des fissures à l'intérieur. Un diagnostic pourrait être réalisé par une entreprise spécialisée afin de déterminer les éventuels travaux à réaliser.

Le conseil départemental informe la commune du service d'enlèvement d'épaves auprès des particuliers. Les renseignements sont à prendre auprès du secrétariat de mairie.

Label Accueil : le questionnaire proposé par le Pays du Haut Limousin a été complété et retourné.

Commission « petite enfance » de la CCHLEM : M BOOS rapporte qu'un numéro unique va être créé pour tous les renseignements concernant la petite enfance sur le territoire de la CCHLEM. Une plaquette d'information va être réalisée et diffusée en janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

6 délibérations ont été prises.

**2019/34-1 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019/28-5 DU 19 MAI 2019 CREATION D'UN EMPLOI POUR DES BESOINS OCCASIONELS OU SAISONNIERS**

**2019/35-2 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX**





**2019/36-3 PROGRAMME DE VOIRIE 2020**

**2019/37-4 DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – CTD 2020 – REFECTION DES TROTTOIRS DU BOURG**

**2019/38-5 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA VOIRIE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE DES CANTONS DE BELLAC ET MEZIERES SUR ISSOIRE (SYGESBEM) - MODIFICATION DES STATUTS :**

**2019/39-6 DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CREDITS**

Guy MERIGOUT	Absent (excusé)
Martine DINCQ	
Gérard CHALIVAT	
Ludovic BOOS	
Anthony BESSAGUET	
Isabelle CHEVALLIER	Absente
Stéphane LIMOUSIN	Absent (excusé)
Eliane BOYER	
Gérard VAUZELLE	
Sylvie GANDOIS	Absente